

**Date de convocation :** 23 février 2018

**PRÉSENTS :** C. BRUNAUD ; V. GATINIER ; N. SENAMAUD ; M. DOIRAT ; S. NANY ;  
Y. PINAUD ; M. MATHIEU ; A. DEBORD ; C. PELTIER ; J. BRUN ;  
M. OLIVET ; C. PUYCHAFFRAY ; C. VIDAL ; V. COMBELLE ;  
M-P. LARDY ; J. MANDON ; P. BOILEAU.

**ABSENTS AVEC DÉLÉGATION :** J-J. LAMY délégation à Y. PINAUD ;

**ABSENTS SANS DÉLÉGATION :** K. DELAGNIER

**Secrétaire de séance :**

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017 :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

### **AFFAIRES GÉNÉRALES, MOYENS, FINANCES ET PROSPECTIVE :**

#### **1. Présentation du rapport retraçant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport suivant :

#### **Pour mémoire :**

La chambre régionale des comptes a procédé au contrôle financier de la commune sur les exercices 2012 à 2015 et nous a fait part d'un certain nombre de recommandations.

Ces dernières, au nombre de quatre, se résument ainsi :

- 1 – Régulariser les écritures du budget annexe du lotissement afin de restituer une image fidèle du coût de cette opération ainsi que de son résultat ;
- 2 – Servir les annexes budgétaires relatives aux opérations pour le compte de tiers et aux engagements hors bilan et rétablir, avec le concours du comptable, la concordance des emprunts entre les écritures et l'état de la dette ;

3 – Poursuivre l'effort de rationalisation des achats de fournitures et de services en recherchant l'existence éventuelle d'économies d'échelle supplémentaires auprès des organismes de coopération intercommunale ;

4 – Rechercher avec la commission communale des impôts directs et dans le cadre du partenariat, autorisé par l'assemblée délibérante, avec la Direction générale des finances publiques, les facteurs de restriction de l'assiette de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après avoir présenté ce rapport en Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 février 2017, nous vous présentons, à travers ce rapport les actions entreprises par la collectivité pour répondre aux recommandations précitées, en respect des termes de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

**RECOMMANDATION N° 1 :**

**Régulariser les écritures du budget annexe du lotissement afin de restituer une image fidèle du coût de cette opération ainsi que de son résultat.**

En accord avec le comptable public, il a été décidé de ne pas mouvementer le budget primitif 2017 relatif au lotissement aussi bien en prévision qu'en exécution budgétaire.

Pour autant, il a été convenu que les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 de ce budget annexe devront prévoir la régularisation comptable des écritures afin de rendre plus facile la lecture financière de l'opération visant à la création du lotissement.

**RECOMMANDATION N° 2 :**

**Servir les annexes budgétaires relatives aux opérations pour le compte de tiers et aux engagements hors bilan et rétablir, avec le concours du comptable, la concordance des emprunts entre les écritures et l'état de la dette.**

Afin de répondre au mieux à cette seconde recommandation, une écriture comptable visant à solder la Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) a été passée sur l'exercice 2016. A cet effet, un mandat administratif sur l'article 458101 pour un montant de 190 501,89 € a été réalisée (Mandat N° 978 en date du 30/01/2017).

Pour une parfaite traçabilité, l'annexe IV – A9 relative au détail des opérations pour compte de tiers a été renseignée.

Sur le Budget Primitif de l'exercice 2017, l'annexe relative aux garanties d'emprunt a également été renseignée afin de mieux appréhender les risques encourus par la collectivité.

Ainsi, on peut y voir figurer la garantie d'emprunt accordée au bailleur social de Limoges Habitat, pour un montant initial de 175 000,00 € et dont le capital restant dû au 01/01/2017 était de 167 436,18 €.

Ensuite, l'état de la dette a été mise à jour dès le Budget Primitif 2017, en faisant apparaître l'emprunt à court terme réalisé auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 1 000 000,00 € et dont le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 était de 511 000,00 €.

Ce dernier a été intégralement remboursé au 20 juillet 2017 par un dernier mandat de 111 000,00 € (mandat N° 609).

Enfin, dans le courant de l'exercice 2017, nous avons intégré l'emprunt relatif à une avance sur le FCTVA, dans le cadre de la construction du gymnase, qui avait été consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 189 597,00 €.

Ce dernier a été remboursé pour moitié à la date du 30 novembre 2017. Le solde sera remboursé au 30 avril 2018.

Pour l'heure, l'encours de dette figure à l'état de la dette du Compte Administratif 2017.

**RECOMMANDATION N° 3 :**

**Poursuivre l'effort de rationalisation des achats de fournitures et de services en recherchant l'existence éventuelle d'économies d'échelle supplémentaires auprès des organismes de coopération intercommunale.**

**Evolution de la section de fonctionnement entre 2012 et 2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dépenses</b>	873 211,63 €	933 963,38 €	1 050 882,68 €	1 080 908,84 €	1 226 950,54 €	1 195 412,39 €
<b>Evolution</b>		<b>+ 6,96 %</b>	<b>+ 12,52 %</b>	<b>+ 2,86 %</b>	<b>+ 13,51 %</b>	<b>- 2,57 %</b>
<b>Recettes</b>	1 046 284,67 €	1 051 526,51 €	1 101 125,18 €	1 181 655,50 €	1 328 270,94 €	1 442 913,22 €
<b>Evolution</b>		<b>+ 0,50 %</b>	<b>+ 4,72 %</b>	<b>+ 7,31 %</b>	<b>+ 12,41 %</b>	<b>+ 8,63 %</b>

Le tableau ci-dessus, démontre les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement opérés par la commune de Bonnac-la-Côte.

En effet, depuis l'exercice 2015, la section de fonctionnement a vu ses dépenses augmentées plus lentement que ses recettes, avec un petit bémol sur l'exercice 2016. Toutefois, une analyse plus fine de la situation met en avant que sur l'exercice 2016, des écritures d'ordre pour un montant de 134 697,20 € permet d'établir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1 092 253,34 € faisant passer le taux d'évolution de + 13,51 % à + 3,67 % alors que les recettes réelles de fonctionnement sont maintenues à + 12,41 %, étant donné qu'aucune écriture d'ordre n'est comptabilisée pour cette exercice.

Il est également à noter que l'exercice 2017 est marqué par une baisse de 2,57 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2016. Cela démontre bien les efforts fournis par la collectivité en matière de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Sur le plan des démarches entreprises auprès des organismes de coopération intercommunale, une « tentative » de retrait du Syndicat gestionnaire du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) a été sollicitée depuis trois ans. Malheureusement, notre demande, pourtant appuyée par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne, a reçu une fin de non-recevoir de la part du conseil syndical du CIMD.

Nos trois arguments principaux résidaient sur le fait qu'aucun administré de la commune ne souhaitait bénéficier des enseignements dispensés par la CIMD, que notre école communale ne souhaitait plus faire appel aux services proposés par cette entité et que nous souhaitions nous retirer afin de répondre favorablement à la recommandation édictée par la Chambre régionale des comptes.

Un arbitrage doit maintenant être demandé auprès de Monsieur le Préfet afin de pouvoir nous désengager d'un syndicat qui ne représente plus, à ce jour un service public utile aux administrés de la commune.

En parallèle à cette démarche, une négociation est en cours avec notre EPCI de rattachement qu'est la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, en vue de la prise en compte de quotités de personnels complémentaires. Cette discussion a été engagée, suite à l'évolution des compétences transférées (voirie, assainissement...) qui nécessite un surcroît d'activité pour notre personnel déjà mis à disposition.

**RECOMMANDATION N° 4 :**

**Rechercher avec la commission communale des impôts directs et dans le cadre du partenariat, autorisé par l'assemblée délibérante, avec la Direction générale des finances publiques, les facteurs de restriction de l'assiette de taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Un travail sera engagé dans le courant de l'exercice 2018, afin de rechercher les facteurs de restriction de l'assiette de taxe foncière sur les propriétés bâties, y compris sur la Taxe d'Habitation comme entrepris les années précédentes sur l'actualisation des valeurs locatives.

***Délibération N° 001-2018 - Adoptée à l'unanimité***

**2. Point sur le personnel :**

- Plan de formation :

Un plan de formation est actuellement en projet au sein des services municipaux. Il aura pour objectif de prévoir les formations envisagées par les agents de la collectivité sur une période allant de 2018 à 2020.

De cette manière, les agents pourront engager des processus de formation de professionnalisation qui permettront de mieux répondre aux besoins des services. De plus, ce plan de formation permettra de mieux préparer les périodes d'absences du personnel rentrant en formation afin d'assurer une parfaite continuité de service.

- Personnel placé en congé pour maladie ordinaire :

Les services techniques se retrouvent à nouveau amputés d'un agent qui a été placé en congé pour maladie ordinaire suite à des complications nées d'un premier arrêt pour une même pathologie. L'agent ne devrait pas pouvoir reprendre ses activités professionnelles avant deux mois environ. Une solution visant au recrutement temporaire d'un agent est à l'étude.

- Personnel placé en congé pour maladie professionnelle :

L'ancien responsable du restaurant scolaire est toujours placé en congé pour maladie professionnelle et passera en commission de réforme le 6 mars 2018.

Son état de santé ayant été jugé comme une inaptitude totale et définitive à l'exercice de ces fonctions, et l'agent étant dans une situation d'inactivité depuis plus de 3 ans, une possibilité semble exister pour prétendre à la retraite par anticipation.

Nous avons donc décidé de solliciter l'avis de la commission de réforme avant de transmettre le dossier à l'organisme de retraite compétent.

## **URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE :**

### **1. Point sur l'avancée des travaux dans le cadre du projet de construction « Les jardins du bourg » :**

Le chantier avance normalement. La première tranche des travaux de voirie mis en œuvre par Limoges Métropole est terminée.

L'entreprise de maçonnerie a pu débiter ces travaux mais quelques aléas de chantier, liés à la météo, ont contraint les entreprises qui ont pris un peu de retard.

Toutefois, la date de fin des travaux n'est pas remise en cause à ce jour.

## **INFRASTRUCTURE, TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS :**

### **1. Point sur les travaux de voirie :**

La direction du pôle infrastructure et ressources techniques de Limoges Métropole a vu M. Christian SCEAU succéder à Mme Carole CHEUCLE. Dans le même temps, M. Pascal PAING a été nommé directeur des travaux et infrastructures.

Monsieur le Maire regrette que la traditionnelle réunion de fin d'année n'ait pas eu lieu en 2017. En effet, aucun bilan n'a ainsi pu être dressé en ce qui concerne les travaux de voirie, aussi bien en terme de travaux que sur l'aspect financier.

De plus, aucune perspective des travaux à venir n'a pu être discutée à ce jour.

En ce qui concerne les travaux d'entretien, les événements climatiques ont contraint les services à retarder le curage des saignées en bordure des chaussées. Ils seront ainsi réalisés à la fin du mois de mars. Avant cela, divers chantiers ont été prévus pour améliorer sensiblement les écoulements des eaux de pluie induites par la voirie.

### **2. Travaux autour de l'Etang de Mortemare :**

Les travaux ont été réalisés en fin d'année 2017, dans des conditions climatiques difficiles. Toutefois, le travail effectué est de bonne qualité et permettra d'améliorer grandement les conditions des passionnés de pêche.

### **3. Point sur l'expertise du gymnase :**

Le gymnase a été expertisé à deux reprises sur place. A ce jour, des problèmes concernant la fixation des panneaux en bois intérieurs ont été identifiés.

Maintenant, nous attendons le rapport de l'expert pour connaître le résultat de ces constatations et les préconisations qu'il voudra bien faire.

Concernant le sol du couloir des vestiaires, les chances d'obtenir une issue favorable à notre demande sont assez faibles. En effet, l'état de ces derniers ne semblent pas remettre en cause la solidité du bâtiment et l'utilisation qu'il doit en être fait.

## **ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION :**

### **1. Projet de développement d'une station de sports nature :**

Deux fiches projets ont été déposées auprès de Limoges Métropole : la première porterait sur le développement d'une station de sports nature alors que la seconde consisterait en un développement du stade cycliste régional autour du vélodrome.

Concernant le développement de la station de sports nature, il serait porté par la commune pour un coût estimé à 120 k€. Cet investissement se matérialiserait, en grande partie, par des travaux en régie réalisés par les services techniques communaux.

Le développement du stade cycliste régional viendrait, quant à lui, compléter l'offre autour du vélodrome en matière de cyclisme. De ce fait, ce projet avoisinant les 370 k€ serait porté naturellement par Limoges Métropole.

## **JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ACTION SOCIALE :**

### **1. Compte-rendu de la visite des parents d'élèves au restaurant scolaire :**

La visite a eu lieu le 22 janvier dernier entre 11h45 et 14h30 au restaurant scolaire de l'école Bel Horizon. C'est environ dix parents d'élèves qui ont été reçus par Monsieur le Maire accompagné pour l'occasion du Responsable des services et de Monsieur le directeur de l'école.

La visite a débuté par l'explication du fonctionnement du restaurant scolaire, par le responsable de la restauration scolaire. Les parents d'élèves ont ainsi pu observer les modalités de réception des marchandises et les locaux permettant la fabrication des quelques 200 repas quotidiens.

Ensuite les parents ont pu observer l'organisation d'un service avec les deux services mis en place et la différence d'organisation entre les enfants en petites et moyennes sections et ceux qui passent au self, à partir de grande section.

Par la suite, les parents ont été invités à partager le repas du jour avec le responsable des services et le directeur de l'école. Ce fut l'occasion d'échanger de manière informelle sur les observations faites et de faire émerger de nouvelles idées quant à l'organisation générale.

Enfin, un petit bilan a été fait, en présence du responsable du service de restauration scolaire qui a pu répondre aux questions restantes.

### **2. Evolution des rythmes scolaires :**

Monsieur le maire rappelle l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune règle par ses délibérations les affaires de la commune et que de ce fait, il doit prendre position quant à l'organisation des rythmes scolaires de l'école primaire de Bonnac-la-Côte, pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Il est précisé à l'assemblée que le conseil d'école a voté favorablement au maintien à la semaine de 4,5 jours par 15 voix contre 5. De plus, le sondage réalisé auprès des familles a permis de dégager également une majorité en faveur de cette même organisation par 53 % contre 47%.

En conséquence, Monsieur le maire a proposé au Conseil Municipal de maintenir l'organisation des rythmes scolaires en 4,5 jours par semaine.

Le Conseil Municipal a validé cette proposition à l'unanimité.

### ***Délibération N° 002-2018 - Adoptée à l'unanimité***

#### **3. Développement du service ALSH Périscolaire à la rentrée scolaire 2018 / 2019 :**

Suite à la décision de maintenir la semaine de 4,5 jours à l'école Bel Horizon, le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande récurrente des familles en faveur de la création d'un ALSH les mercredis après-midis, en période scolaire.

Une démarche est ainsi lancée dans le but de mettre en œuvre un tel service, dans le cadre du renouvellement du PEDT.

Le responsable des services de la collectivité est ainsi mandaté pour mettre en place un comité de pilotage composé d'élus, de personnel de la collectivité, de parents d'élèves et d'enseignants.

L'objectif assigné est de faire un bilan du PEDT arrivé à échéance et l'écriture d'un nouveau PEDT en lien étroit avec le projet d'école. L'échéance pour ce travail est fixé à la fin du mois de mai 2018.

#### **4. Point sur les travaux dans l'école (Téléphonie, Portail...) :**

La société DEVOPSYS, a été mandatée pour faire évoluer le standard téléphonique de l'école. Dans ce sens, des travaux doivent être réalisés par ORANGE afin de délester le réseau actuel et ainsi permettre la mise en œuvre du matériel acquis auprès du nouvel opérateur.

La situation devrait être réglée avant les prochaines vacances scolaires d'avril.

Le portail de l'école n'a toujours pas été réparé par la société FNEP, mandatée pour ce travail. De fait, les agents municipaux se sont saisi du problème et sont en train de faire le nécessaire pour que le portail soit de nouveau utilisable.

Concernant les espaces verts, des travaux ont été réalisés dans la cours de l'école durant les vacances scolaires de février : Retrait d'une dalle béton vétuste, coupe d'un chêne devenu gênant. Prochainement, des propositions seront faites pour organiser des paliers dans les espaces en terres actuels.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE :**

#### **1. Point sur les dossiers en cours :**

##### **- Mise à disposition des personnels :**

Une négociation est toujours en cours avec Limoges Métropole afin de voir augmenter les quotités de mise à disposition des agents de la commune, dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie.

##### **- Projet de création d'un parking pour l'école :**

La succession de l'ancien propriétaire de la parcelle envisagée pour ce projet est en cours de régularisation. Le notaire a bien pris en considération l'accord verbal entre Monsieur le Maire et le propriétaire malheureusement décédé.

Une demande auprès de Limoges Métropole sera faite rapidement afin d'obtenir un plan d'aménagement de cet espace.

- Plan de Viabilité Hivernale :

La deuxième quinzaine du mois de mars verra les communes de Rilhac-Racon, Le Palais sur Vienne et Bonnac-la-Côte se réunir, sous l'égide de Limoges Métropole afin d'étudier les modalités en matière de viabilité hivernale.

L'objectif principal est de mutualiser les moyens des 3 communes afin d'être le plus efficient possible dans la gestion des épisodes neigeux.

- Elagage :

La campagne de rappel, pour l'année 2018 a été lancée. Les courriers ont été envoyés aux différents propriétaires des parcelles sur lesquelles des plantations ont été estimés dangereuses.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Course cycliste « Le Poinçonnet – Limoges Métropole (Bonnac-la-Côte) :

Notre commune sera le cadre de l'arrivée de la 7<sup>ème</sup> édition de la course cycliste « Le Poinçonnet – Limoges Métropole (Bonnac-la-Côte) », le samedi 10 mars 2018.

La ligne d'arrivée se situera, comme l'année précédente, au niveau du vélodrome communautaire.

- Axione :

Axione a informé la commune, par courrier, que les réseaux de téléphonie, suite aux travaux de déploiement de la fibre optique, ont été ouverts à deux opérateurs complémentaires : Bouygues Télécom et SFR.

- Relation entre chasseurs et utilisateurs de la future station de sports nature :

Julien MANDON, Conseiller Municipal, soulève un problème en matière de sécurité et de « bien vivre ensemble » sur le territoire de la future station sports nature.

En effet, certains comportements, de la part de chasseurs locaux, pourraient troubler la quiétude des utilisateurs des sentiers de randonnées.

Une solution devra être trouvée avant le développement du projet.